

Le Cenro

Association du Cenro

Institut Médico Éducatif - Centre d'Accueil Familial Spécialisé - Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

Projet associatif stratégique

2020-2025



Février 2020

Le Cenro : une association à l'histoire riche

Fondée en 1967 par Mme CHARPENTIER, Le Cenro (historiquement Centre Expérimental Nantais de Rééducation et d'Orthophonie) a connu, au gré de son histoire, de nombreux changements.

Après avoir accueilli majoritairement des enfants atteints de surdité, l'évolution des besoins des enfants a conduit l'association Le Cenro à proposer, dès 1970, sur la ville de Vertou, d'accompagner des enfants déficients intellectuels.

Installée depuis 1989 rue des Fraîches à Vertou, l'association Le Cenro gère désormais :

- un Institut Médico-Éducatif (IME) de 60 places pour des enfants âgés de 3 à 20 ans,
- un Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) de 4 places
- un Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de 40 places en file active pour des enfants âgés de 0 à 20 ans.

Ces trois structures proposent un accompagnement de qualité à des enfants ayant une déficience intellectuelle associée à des troubles du spectre de l'autisme, du psychisme, ...

Elles ont vocation à leur proposer des accompagnements individualisés favorisant la qualité de vie des enfants. La complémentarité des structures permet une modularité des accompagnements dans le parcours des enfants pour soutenir leur inclusion sociale.

Ainsi, de son origine à nos jours, l'objet social de l'association Le Cenro est resté inchangé : répondre aux besoins des personnes, notamment des enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble du psychisme.

Dans cette perspective, elle participe à des réflexions avec les familles concernées par ces handicaps, avec des partenaires œuvrant dans des actions similaires ou complémentaires, avec des élus de différentes collectivités territoriales, avec les autorités de tarification et de contrôle et avec les administrations.



L'affirmation d'un projet associatif dans un contexte de transition

L'actualisation du projet associatif du Cenro s'inscrit dans un contexte de profondes transformations des politiques publiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap, marqué par une évolution de la demande sociale vers une plus forte participation de ces personnes à la vie en société.

Cette ambition d'une société inclusive repose sur la Classification Internationale du Fonctionnement de 2001, dont les fondements théoriques proposent un modèle de développement humain dans lequel la vulnérabilité est caractérisée par la non participation et la prédominance des obstacles environnementaux sur la situation de handicap.

Ainsi, il ne s'agit plus désormais de permettre à quelques individus de s'insérer dans les activités scolaires, de loisirs et de participation sociale mais de permettre, par une réforme en profondeur des modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, d'ouvrir la société aux différences et de permettre ainsi à chacun de se réaliser pleinement.

Dans la continuité des réformes engagées depuis le début des années 2000 dans le champ de l'action médico-sociale, de nombreux chantiers sont en cours de déploiement concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap, leur accès aux loisirs, à la culture. Plus globalement, ces changements reposent sur des coopérations territoriales renforcées entre acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de droit commun pour permettre une continuité des parcours et la mise en œuvre du projet de chaque enfant dans sa singularité.

Dans cette période de transformation de l'offre médico-sociale, Le Cenro affirme vouloir prendre toute sa place. A travers une diversification des cadres d'intervention de ses professionnels, la promotion du pouvoir d'agir des enfants, Le Cenro entend accompagner l'évolution des pratiques des équipes et participer au changement du regard de la société sur les enfants en situation de handicap.

Ce projet associatif s'inscrit ainsi dans une période de transition, avec la volonté de dresser des axes de travail, qui s'appuie sur les valeurs et l'objet social du Cenro, permettant de répondre à cette ambition d'une société pour tous.



Les valeurs fédératrices du Cenro

- **La solidarité**

Le Cenro a pour objet social de répondre aux besoins des personnes, notamment des jeunes en situation de déficience intellectuelle, de Troubles du Spectre de l'Autisme ou de troubles du psychisme. Dans ce but, Le Cenro participe à des réflexions avec les familles et les proches, les partenaires, les pouvoirs publics afin que chaque enfant accueilli, quelles que soient ses forces et ses faiblesses, puisse s'épanouir et se réaliser pleinement dans une société solidaire.

- **L'humanité**

L'humanité est une manière de se conduire, une forme possible du devenir de chaque homme. Elle désigne les vertus de l'homme lorsqu'il se montre altruiste et sociable, maîtrisé et empathique, digne et respectueux.

En référence aux Chartes internationales en faveur des Droits de l'Homme et des Droits des personnes handicapées, Le Cenro porte une attention particulière au respect de la dignité humaine et développe ses actions dans une perspective de prendre soin de tous, quelles que soient les capacités et les différences des individus qui composent la collectivité.

- **La laïcité**

La laïcité est une valeur républicaine qui rassemble les femmes et les hommes qui, quelles que soient leurs appartenances politiques, confessionnelles ou philosophiques, sont libres et égaux en droit.

La laïcité ne place aucune opinion au-dessus des autres et permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public. L'accueil au sein du Cenro ne doit pas être perturbé ou remis en cause par des revendications à caractère religieux, politique ou philosophique.



Les 5 axes stratégiques du Cenro

- *Prendre soin*
- *Écouter*
- *Comprendre*
- *Adapter*
- *Ouvrir*



1. Prendre soin

Définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social », la santé d'un individu, tout particulièrement en situation de vulnérabilité, nécessite de répondre à ses attentes et aspirations pour favoriser son épanouissement et sa qualité de vie.

Elle rend ainsi indispensable de soutenir les capacités des personnes accompagnées, d'évaluer leurs besoins en conséquence et d'agir sur l'ensemble des déterminants de leurs situations de handicap.

En promouvant l'utilisation de l'ensemble des outils et techniques pour évaluer les besoins, par une pluridisciplinarité des regards et des fondements théoriques, Le Cenro favorise un accompagnement de qualité, reposant sur une adaptation des prestations délivrées à la singularité de chacun.

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Adapter les accompagnements aux besoins de chaque enfant

- Par une méthodologie commune d'élaboration et de suivi des projets personnalisés,
- Par une évaluation multidimensionnelle et environnementale des besoins des enfants, en lien avec leurs familles, et des stratégies communes d'intervention entre les différents professionnels.

Développer une démarche de bientraitance

- Par la mise en place d'une réflexion éthique sur la bientraitance,
- Par une écoute mutuelle permettant de comprendre le comportement de chacun et respecter la situation de l'autre,
- En favorisant l'épanouissement physique, mental, social de chacun, y compris du personnel.

Soutenir la dynamique interne d'amélioration continue de la qualité

- Par une démarche d'amélioration continue de la qualité appuyée par un comité de pilotage,
- Par l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- En garantissant la participation des enfants et de leur famille à l'évaluation partagée des pratiques professionnelles et des conditions de leur réalisation, par l'utilisation de moyens de communication adaptés le cas échéant,
- Par la mise en œuvre des conditions d'accueil et d'accompagnement de qualité des enfants et de leur famille et garantir leur sécurité.



Œuvrer pour la qualité de vie au travail

- Par un climat d'écoute et de respect avec les professionnels et l'encadrement,
- Par des missions et des procédures définies, et la mise en œuvre des meilleures conditions de travail possibles pour les professionnels,
- Par la prévention des risques professionnels, dont les risques psycho-sociaux.



2. *Ecouter*

L'accompagnement de qualité des enfants en situation de handicap repose sur un regard croisé :

- celui des équipes, et l'écoute de leur expertise professionnelle,
- celui des familles et l'apport de leur expertise d'usage, de la connaissance de leur enfant,
- celui des enfants eux-mêmes, dont l'expertise expérientielle doit faire l'objet d'une écoute de tous les instants.

Il repose également sur la nécessité de soutenir les capacités des enfants, de promouvoir leur pouvoir d'agir et de renforcer leur capacité à choisir, en étroite concertation avec leurs parents.

Ainsi, depuis la gouvernance de l'association jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain, toutes les parties prenantes du Cenro (administrateurs, personnes accueillies, parents, professionnels) doivent participer à la construction de réponses adaptées aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Promouvoir une culture participative

Par une gouvernance :

- Renforçant ses liens avec l'ensemble des familles des enfants accueillis et notamment avec l'Association des Parents et Amis du Cenro,
- Améliorant l'interconnaissance et le dialogue entre les professionnels et les instances de gouvernance de l'association,
- Assurant un suivi de la mise en œuvre du projet associatif et présenter régulièrement son état d'avancement à toutes les parties concernées.

Par une organisation interne :

- Garantissant la disponibilité et l'écoute des professionnels auprès des parents et des enfants,
- Favorisant et soutenant l'implication des familles et des enfants dans l'élaboration des outils de la loi du 2 janvier 2002 et dans les différents projets menés par Le Cenro.

Par un accompagnement des personnes :

- Appuyé sur une écoute active des professionnels et favorisant l'autodétermination des enfants et des jeunes,
- Garantissant la place des familles et des enfants dans la co-construction des projets personnalisés d'accompagnement pour promouvoir le libre choix par la proposition de réponses diversifiées.



3. Comprendre

Dans une société en profonde mutation, où les pratiques professionnelles évoluent rapidement, où les réformes s'accélèrent et où les outils numériques deviennent un soutien, la formation professionnelle est indispensable au maintien de la qualité d'accompagnement.

Le Cenro, lieu de formation et de transmission des savoirs, tant pour les enfants que pour les professionnels qui les accompagnent, doit favoriser le partage des compétences en interne, assurer une veille informative sur l'évolution du secteur et s'inscrire pleinement dans un rôle d'« association apprenante. »

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Valoriser les compétences

- Promouvoir une politique de formation ambitieuse et efficiente favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins qui évoluent et aux enjeux de la société inclusive,
- Développer les formations plurielles, interdisciplinaires et intersectorielles pour permettre l'émergence d'une culture commune de l'accompagnement des enfants en situation de handicap avec tous les acteurs du parcours,
- Favoriser l'échange de connaissances et de pratiques par l'organisation de formation commune avec des professionnels d'autres structures, notamment celles du territoire.

Renforcer la prospective et innover

- Maintenir une veille active sur l'évolution des politiques publiques ainsi que sur les études conduites favorisant la compréhension des besoins et attentes des enfants accueillis,
- Mettre en place une méthodologie de projet pour soutenir les pratiques innovantes, promouvoir les expérimentations et objectiver les résultats,
- Développer et diversifier l'ensemble des pratiques concourant à l'acquisition des apprentissages.

Formaliser le rôle du Cenro en « association apprenante »

- Recenser les ressources et compétences internes pour soutenir l'évolution et la gestion de celles-ci par un plan pluriannuel de formation et une diversification des modes de formation afin de répondre aux besoins des enfants,
- Favoriser l'accueil des stagiaires dans les différents services de l'institution,
- Valoriser le rôle des différents services du Cenro dans l'accompagnement des futurs professionnels du secteur et instaurer un dialogue avec les centres de formation.



4. Adapter

L'évolution des politiques publiques de santé, de la demande sociale et la singularité des parcours de vie de chaque enfant nécessitent d'adapter les organisations pour répondre aux attentes de chaque personne accueillie ainsi que les prestations aux besoins de chacun.

Ainsi, Le Cenro entend favoriser la souplesse de ses organisations et des accompagnements pour développer des réponses toujours plus personnalisées et promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap.

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Une offre transformée par :

- Une information régulière des professionnels sur l'évolution des politiques publiques,
- La mise en place de réflexions et d'échanges entre professionnels, administrateurs et familles sur la transformation de l'offre pour favoriser l'inclusion des enfants et adolescents accompagnés,
- Un décloisonnement renforçant les complémentarités, les coordinations et la transversalité entre les différentes structures du Cenro pour adapter les prestations aux besoins.

Une organisation adaptée :

- Favorisant la disponibilité des professionnels pour répondre aux besoins singuliers de chaque enfant et de chaque famille,
- Garantissant l'interdisciplinarité et le croisement des regards pour répondre aux besoins d'accompagnement des enfants, notamment les plus en difficultés,
- Soutenant les professionnels dans leur persévérance, dans la prise de risques maîtrisés, dans leurs initiatives et dans leur créativité.



5. Ouvrir

La concrétisation des droits reconnus aux personnes en situation de handicap par la Convention internationale des droits des personnes handicapées nécessite de renforcer les coopérations entre les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de droit commun. La sectorisation et le morcellement actuels des dispositifs d'accompagnement sur les territoires éloignent en effet les personnes vulnérables de l'accès au droit commun et de leur capacité à être des citoyens parmi les autres.

Par la valorisation de son expertise, sa capacité à innover, à expérimenter, et en développant les coopérations territoriales, Le Cenro entend être un acteur essentiel de la promotion de rencontres et d'échanges où se vivent les différences sur le territoire.

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Développer les coopérations territoriales

- Travailler avec les partenaires du territoire pour permettre des accompagnements en milieu ordinaire dès que cela est possible et souhaitable,
- Déployer un maillage territorial avec les autres acteurs du territoire pour permettre une complémentarité des accompagnements et répondre à tous les besoins des enfants, tout particulièrement ceux en situation complexe,
- Prévenir les ruptures de parcours par des coopérations renforcées avec les acteurs de l'accompagnement social et médico-social du territoire,
- Soutenir le passage à l'âge adulte des adolescents en développant les accompagnements vers des réponses correspondant à leurs attentes et besoins (travail, logement, loisirs, soins, ...).

Connaître et faire connaître

- Renforcer la communication externe du Cenro et faire connaître son savoir-faire et ses compétences,
- Etablir des coopérations avec les structures du territoire pour procéder à des mutualisations et favoriser l'échange de pratiques,
- Favoriser la participation des enfants accueillis au Cenro aux différentes manifestations locales,
- Faire du Cenro un espace ouvert à l'accueil d'enfants des écoles et des structures de loisirs, pour des temps partagés,
- Promouvoir le changement de regard de la société sur le handicap par l'affirmation des partenariats engagés.



Conclusion

Fruit de la réflexion, d'échanges, de débats entre les administrateurs et la Direction, le projet associatif du Cenro est l'expression d'un positionnement collectif.

Il constitue une boussole, un repère qui donne du sens aux actions du Cenro et qui fédère l'ensemble des parties prenantes de l'association, tant en interne qu'auprès des différents partenaires et interlocuteurs, autour de perspectives communes.

Véritable feuille de route de notre action, ses axes de développement doivent désormais être pris en compte et portés par l'établissement et les services, qui devront les intégrer à leurs projets afin de garantir la mise en cohérence de toutes les orientations.

C'est au quotidien que doivent vivre et se concrétiser les valeurs, principes et engagements du Cenro.



Organigramme

